

COMMUNIQUÉ DU PRÉSIDENT DE LA LIGUE RÉUNIONNAISE DE FOOTBALL

La Ligue Réunionnaise de Football poursuit sa mission au service des clubs

Depuis le jugement du Tribunal judiciaire de Saint-Denis relatif aux élections du Comité Directeur du 1er novembre 2024, de nombreuses affirmations circulent. Beaucoup sont fausses. Elles ne servent ni les clubs, ni le football réunionnais.

Rétablissons les faits. Le tribunal n'a retenu aucune faute de gestion, aucun manquement financier, aucun dysfonctionnement administratif. Le jugement porte uniquement sur l'application d'une règle électorale issue des textes fédéraux — une règle que le tribunal reconnaît lui-même comme figurant dans les statuts en vigueur au moment du scrutin.

La décision est en cours d'analyse avec nos conseils juridiques. Toutes les voies de recours seront examinées. D'ici là, la ligue continue d'assurer pleinement ses missions auprès des clubs, des licenciés, des bénévoles, des éducateurs et des arbitres.

En deux ans, nous avons conduit avec les clubs une modernisation sans précédent : gouvernance, réforme des compétitions, accompagnement, football féminin, football des jeunes, arbitrage, actions éducatives. Ce bilan appartient au football réunionnais tout entier. Si un nouveau scrutin devait être organisé, je m'y présenterais avec mon équipe et avec la même conviction.

J'invite l'ensemble des clubs à participer nombreux à l'Assemblée Générale de demain. C'est là, et nulle part ailleurs, que se décide l'avenir de notre institution.

Le football réunionnais le mérite.

Saint-Denis, le 29 août 2026

Rosaire MORISCOT

Président de la Ligue Réunionnaise de Football